Site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Orne et affluents »
Groupe de travail « Milieux forestiers »

Mardi 21 décembre 2010 à 10h à Argentan

Thème de la réunion : La réunion du Groupe de Travail « Forêts » a pour objectif de discuter, d'amender et de pré-valider les diagnostics et les orientations de gestion par les acteurs concernés par Natura 2000.

Rappel du contexte : Le Document d'Objectifs (DocOb) du site Natura 2000 « Haute Vallée de l'Orne et ses affluents » est en cours d'élaboration. Les diagnostics ainsi que les grandes Orientations de Gestion du site vont bientôt être proposés pour validation au Comité de Pilotage (CoPil). Les groupes de travail sont réunis pour associer le plus étroitement possible les exploitants, les propriétaires et les usagers des espaces concernés.

Ordre du jour :
- Présentation du site, rappel du calendrier
- Présentation des diagnostics et des orientations de gestion
- Corrections et compléments selon les remarques proposées
- Calendrier prévisionnel

Étaient présents :

Prénom Nom	Qualité
Gérard d'ANDIGNE	Propriétaire forestier
Thierry BOURRE	Propriétaire forestier
Philippe CHAPPEE	Propriétaire forestier
Jean-Luc COISPEL	Propriétaire forestier
Hervé DAVIAU	Office National des Forêts
Pascal FAVREL	Direction Départementale des Territoires de l'Orne
Anthony GUTH	CoforOuest
Jean-Noël MOUTIER	Propriétaire forestier
Jean-Claude PERSEHAYE	Propriétaire forestier
Guy SEJOURNE	Propriétaire forestier

Étaient excusés :

Prénom Nom	Qualité
Thomas BIÉRO	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie
M. LE CLERC	Propriétaire forestier
Stéphane NAMAN	Centre Régional de la propriété forestière de Normandie

Contexte

M[elle] Deville (Chargée de mission Natura 2000 au CPIE des Collines normandes, opérateur du site désigné par l'État) ouvre la réunion en remerciant les participants de leur présence. Ces réunions font parties du premier cycle de concertation pour l'élaboration du Document d'Objectifs du site.
Elles vont permettre de faire apprécier aux participants le travail en cours et les données recueillies sur le site, tout en prenant en compte leurs avis et répondant ainsi aux questions qu'ils peuvent se poser.

Le calendrier et le déroulement de la vie d'un site Natura 2000 sont rappelés. Les phases de concertation sont des moments importants dans le processus de mise en œuvre du dispositif Natura 2000 choisi par la France. Le choix français, parfois copié par d'autres pays européens, est basé sur le volontariat : en dehors des évaluations d'incidences : n'adhère à ce projet que celui qui le souhaite. C'est donc une démarche volontaire où le respect de la biodiversité passe par le soutien aux activités respectueuses de l'environnement.

La présentation fait un point sur le calendrier :

- la phase, actuellement en cours, d'élaboration du Document d'Objectifs, qui se poursuivra jusqu'en 2012,
- après la validation du DocOb (prévue en 2012), la phase d'animation où les mesures Natura 2000 (contrats et charte) pourront être souscrites.

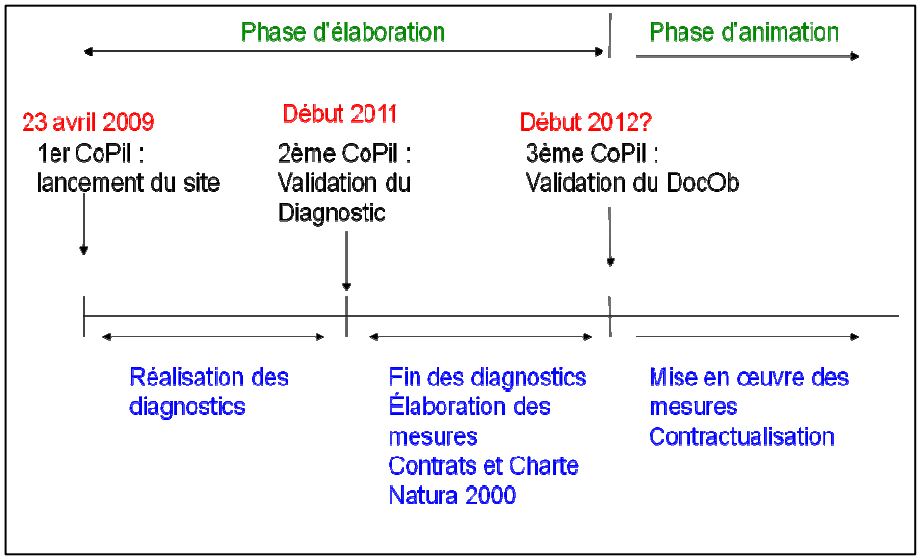

Réalisation des diagnostics

La réunion se poursuit en présentant l'intérêt des diagnostics socio-économique et écologique (précision, représentation du territoire et identification des points forts et faibles du site). L'objectif est double :

- les acteurs du site doivent pouvoir s'investir à travers des mesures économiques viables,
- l'État doit pouvoir s'assurer de l'efficacité des mesures sur les espèces et les habitats d'intérêt européen.

Les diverses phases de réalisation des diagnostics sont expliquées une à une (bibliographie, travail de terrain, rencontre des acteurs et des partenaires du site, outils de communication pour diffuser de l'information auprès du grand public, travail de cartographie pour représenter les données de manière synthétique).

Le diagnostic socio-économique

Une vue d'ensemble du site permet de faire émerger ses principales caractéristiques : la densité est de 47 habitants/km². Il est composé de 88 communes (dont 1/3 possèdent des documents de maitrise choisie de l'urbanisme : les cartes communales et les plans locaux d'urbanisme) et 13 communautés de communes.

Les données sur le secteur agricole (qui représente 75% du territoire) montrent son importance. Il s'agit de 625 exploitations, nombre qui a diminué de moitié ces 20 dernières années. Les surfaces toujours en herbe ont fortement régressé (-66%) tandis que les terres labourables ont progressé (+37%) durant cette même période. Les cantons de Courtomer, du Merlerault, de Gacé, d'Exmes et de Putanges possèdent une surface agricole utile avec une proportion de terre toujours en herbe plus importante que celle des terres labourables. M^elle^ Deville précise qu'une image actualisée des couverts de 2010 va être ajoutée au Document d'Objectifs par l'intermédiaire d'échanges de données entre le CPIE des Collines normandes et la DDT61.

Le milieu forestier est présenté de manière détaillée avec les données fournies par l'Office National des Forêts et le CRPF :

- les forêts gérées par l'ONF représentent 1,8% du territoire soit 223ha. Il s'agit :
  - des Forêts Domaniales d'Ecouves (0.5% de sa surface) et de Gouffern (5.5% de sa surface),
  - de la Forêt Communale du Bourg St Léonard (3.5% de sa surface),
  - des forêts privées de Rânes (3.4% de sa surface), de Sassy (5% de sa surface), de Gouffern (14% de sa surface), etc…

- Le milieu forestier privé couvre 4,5% du territoire soit 924h. Elles sont gérées par 54 propriétaires ou groupements. 57 Documents de Gestion Durable (sur un territoire total de 5788 ha) encadrent leur gestion. La composition des peuplements en forêt privée est détaillée ci contre.

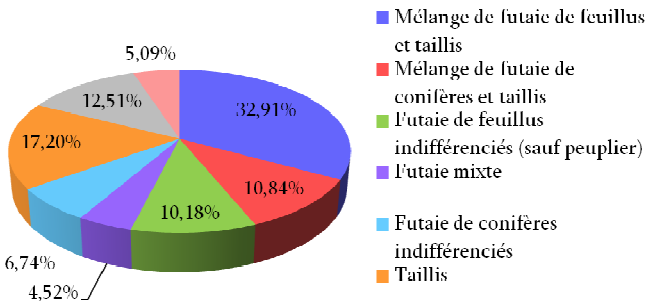

Le nombre de DGD est plus important que le nombre de propriétaires du fait qu'un propriétaire peut posséder plusieurs bois. *Une personne s'interroge sur le faible nombre de propriétaires.* M^elle^ Deville répond que ce sont des données provenant du CRPF, seuls les propriétaires de plus de 4ha sont pris en compte. *M. Daviau, de l'Office National des Forêts, remarque que les données sont séparées selon l'origine des informations et pas selon les propriétaires.* M^elle^ Deville note qu'il lui faudra regrouper tous les propriétaires forestiers privés ensemble, même si l'ONF est gestionnaire de certains boisements (Bois de Sassy, Rânes, etc.).

Les autres secteurs économiques (commerces, artisanat, entreprises, carrière) sont détaillés. Un point est fait sur les activités touristiques (nombreuses et diversifiées), celles de loisirs avec la pêche, la chasse, la randonnée et le kayak, deux activités qui pourraient avoir un impact sur les habitats d'intérêt européen, tant sur la tranquillité des espèces (loutre) que sur le maintien de certains habitats (herbiers à renoncules).
M. Guth, du CoforOuest, propose de faire ressortir des éléments sur la filière Bois dans l'Orne par l'intermédiaire de l'association interprofessionnelle « Profession Bois » basée à Alençon. M^elle^ Deville répond qu'elle les contactera et que des informations à ce sujet seront ajoutées dans le Document d'Objectifs final.

Le diagnostic écologique

Le site a été à l'origine désigné pour 6 habitats naturels et 9 espèces d'intérêts européens. Ils ont tous été inventorié sur le site. Les campagnes de terrain, dont certaines ont commencé avant 2009 ont permis d'inventorier une nouvelle espèce et de nouveaux habitats d'intérêt européen.

Pour la loutre, des suivis bisannuels existent depuis 2002 sur la vallée de l'Orne : ils montrent que la colonisation de la vallée est croissante puisque, cette année, des traces ont été trouvées à Sées. La population est très faible (20 à 40 individus sur l'ensemble de la Vallée de l'Orne), donc il n'y aura pas d'invasion de loutre, identique à celle du ragondin

La mulette épaisse a été inventoriée en 2009, uniquement par le biais de ses coquilles. Elle est très présente au niveau des méandres de l'Orne, un peu dans l'Udon, la Cance et l'Ure.

Vertigo moulinsiana, le vertigo des moulins, est une toute petite espèce d'escargot de 2mm de haut. Cette espèce est connue sur deux zones actuellement : le marais de Grogny à Sarceaux et à Fontenay sur Orne. L'inventaire se poursuivra en 2011.

L'écrevisse à pattes blanches est encore présente sur quelques petits affluents, mais sur ce site, elle est très limitée par la présence de l'écrevisse américaine. Cette espèce a été importée en France pour son élevage et ensuite, elle a été relâchée dans les cours d'eau, intentionnellement ou pas (vidange d'étangs). La population des deux espèces est connue grâce au suivi de l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques).

Le damier de la succise est un petit papillon fortement dépendant des prairies humides acides en tête de bassin versant où se développe la succise, sa plante-hôte (nécessaire à sa chenille). Il est présent sur les têtes de bassin de la Thouanne, Sennevière, Cance et Udon.

La cordulie à corps fin est une libellule vivant le long de la ripisylve (forêt bordant le long des cours d'eau, composée d'aulnes et de frênes). Elle est ici en limite nord de son aire de répartition. Un premier inventaire a eu lieu en 2010.

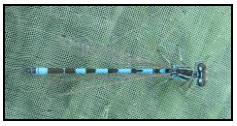

L'agrion de Mercure est une toute petite libellule qui vit le long des cours d'eau de faible taille (fossé, ru descendant de sources ou de mares vers le cours d'eau le plus proche) avec la présence d'une végétation composée de joncs ou de grandes herbes.

La lamproie de Planer est un poisson qui vit dans des fonds composés de sable et de graviers. Très difficile à observer, ses populations sont peu connues. Elles sont remarquées principalement lors d'inventaires piscicoles .

Le triton crêté est présent dans quelques dizaines de mares du site.

L'écaille chinée et le lucane cerf-volant sont deux espèces vivant dans le bocage. Ils sont assez présents en France et dans l'Orne du fait d'une trame bocagère encore importante.

Le chabot est un poisson vivant dans les cours d'eau assez rapide avec un fond constitué de graviers plus ou moins gros. Il est largement présent dans l'Orne et ses affluents. Il n'y a pas eu d'inventaire particulier pour cette espèce.

Les différents habitats présents sur le site sont ensuite décrits. Il existe :

- des habitats aquatiques :
  - les cours d'eau avec des herbiers à renoncules,
  - les mares abritant une végétation caractéristique.
- des habitats prairiaux :
  - les prairies humides acides en tête de cours d'eau,
  - les prairies maigres de fauche (photo ci-contre),
  - les mégaphorbiaies, habitat de transition composé de hautes herbes en bordure de cours d'eau au ou présent sur des parcelles en déprise, juste avant la colonisation par les saules.
- des habitats forestiers (qui sont décrits avec précision) :

  - des hêtraies-chênaies à jacinthes des bois,
  - des hêtraies-chênaies collinéennes à houx,
  - des forêts de ravins (photo ci-contre),
  - des forêts alluviales d'aulnes et de frênes.
- d'autres habitats potentiels (car tout le site n'ayant pas été parcouru, ils n'ont pas été inventoriés à l'heure actuelle) :
  - certaines pelouses amphibies présentes (de fin-juillet à septembre) sur la partie émergée du lit de cours d'eau ou de mares lors de la baisse du niveau d'eau,
  - des habitats landeux : pelouses rases sur escarpement comme lande sèche,
  - en tête de bassin : des landes humides voire des tourbières (forêt d'Ecouves).

Ce récapitulatif montre l'intérêt de la zone, sa diversité et les bonnes pratiques présentes. L'objectif désormais est de conserver les habitats d'intérêt européen et les habitats d'espèces en assurant des pratiques extensives.

Analyse des résultats

La réunion continue avec l'analyse des diagnostics : une bonne qualité globale des milieux est mise en avant avec, cependant, quelques points faibles (analysés plus précisément par la suite) :

- la qualité de l'eau en demi-teinte,
- des ouvrages qui limitent la continuité écologique du cours d'eau,
- pas de programme global d'entretien et de restauration de cours d'eau et ses rives (excepté entre Ecouché et Putanges et depuis le 1er janvier 2011 sur la Thouanne et la Sennevière),
- d'existence de perturbations écologiques liées aux espèces exotiques envahissantes,
- des corridors écologiques (milieux qui relient des habitats entre eux et qui permettent ainsi aux différentes espèces de se déplacer et de se mélanger) pas toujours fonctionnels.

Une réaction se fait à propos des suppressions des ouvrages : un propriétaire signale que ces ouvrages retiennent les sédiments (qui existent du fait des problèmes d'érosion) et oxygènent les cours d'eau. De plus, les poissons, comme les anguilles n'ont jamais eu de problème à les passer. Melle Deville répond que certains ouvrages sont réellement impossibles à franchir, même par les anguilles. Enfin, nombre d'études scientifiques ont démontré l'impact négatif des retenues sur les sédiments et sur l'oxygénation de l'eau.

Selon l'état des lieux du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Orne amont, voici les principales causes de non-atteinte du bon état des eaux (demandé par la Directive Cadre sur l'Eau) pour les 7 masses d'eau du site. On voit que deux reports sont prévus pour 2021 et trois reports en 2027. Les raisons de ces reports sont d'ordre technique (cf. les facteurs limitants ci-dessous) et financier.

Masse d'eau	Objectif de qualité DCE	Facteurs limitants confondus
L'Orne de sa source au confluent de l'Ure inclus	2027	morphologie dégradée, pollution diffuse et ponctuelle, **phénomènes de ruissellement et d'érosion**.
La Sennevière de sa source au confluent de l'Orne exclu	2021	morphologie dégradée, un mauvais état physico-chimique (forte concentration en nitrates).
La Thouane de sa source au confluent de l'Orne exclu	2015	morphologie dégradée ; une qualité d'eau moyenne à médiocre (matières organiques, nitrates et nitrites), **phénomènes de ruissellement importants.**
L'Orne du confluent de l'Ure au barrage de Rabodanges (exclu)	2027	morphologie dégradée, mauvais état physico-chimique (nitrates), **phénomènes de ruissellement** et de qualité des rejets en zone urbaine difficiles à prendre en compte.
La Maire de sa source au confluent de l'Orne	2015	maîtrise d'ouvrage pour l'entretien du cours d'eau et de ses affluents.
La Cance de sa source au confluent de l'Orne	2021	morphologie dégradée, dégradation de la qualité physico-chimique depuis peu, état chimique jugé mauvais.
L'Udon de sa source au confluent de l'Orne	2027	morphologie dégradée impactant jusqu'à la source du cours d'eau.

Le tableau montre que l'hydromorphologie des cours d'eau est très dégradée (recalibrage (en particulier sur l'Udon dès ses sources), absence de méandres avec une vitesse d'écoulement qui peut être accélérée), et que l'Orne en entier (ainsi que la Thouanne) est touchée par des problèmes d'érosion et de ruissellement. La pollution des eaux (par des matières organique, nitrates, nitrites, etc…) limite le bon état des eaux sur la plupart des masses d'eau. Seul l'affluent de la Maire est de bonne qualité.

Un propriétaire s'interroge alors sur les contraintes liées à Natura 2000. M^elle^ Deville répond que la démarche française est une mise en œuvre volontaire et contractuelle : il n'y a pas d'obligation à adhérer à ce projet. *M. Daviau, de l'Office National des Forêts, prend la parole en expliquant que Natura 2000 devenait règlementaire avec les évaluations d'incidences, études à mener lors de travaux ou d'aménagement. Il signale par ce biais que certains travaux pourraient être interdits du fait d'incidences trop importantes sur les habitats naturel ou les espèces d'intérêt européen. Ces travaux, qui nécessiteront une étude d'évaluation des incidences, seront énumérés dans trois listes différentes. Actuellement, la première liste, nationale, prend en compte tous les aménagements ou travaux soumis à déclaration ou autorisation. Deux listes locales, non définies à ce jour, viendront la compléter.* M^elle^ Deville confirme l'existence de cette nouvelle législation et rappelle que ce sont les contrats et la charte Natura 2000 qui sont souscrits volontairement. *M. Guth, du CoforOuest, explique alors qu'il a participé à une réunion sur le site Natura 2000 de la Druance où un propriétaire allait être obligé de couper une parcelle de résineux en bordure de cours d'eau, sans attendre sa date de production idéale.* Après renseignement auprès de la chargée de mission Natura 2000 de ce site, il s'avère que ce choix de changement de mode de sylviculture est en réflexion et qu'il s'agirait, en partie, d'un contrat Natura 2000 forestier (avec une aide financière pour la réalisation des travaux). En aucun cas le propriétaire n'a reçu l'obligation de supprimer ses résineux. La démarche est donc volontaire et c'est le propriétaire qui choisira de s'engager, ou pas, dans Natura 2000 à travers un contrat.

La présentation se poursuit en présentant le manque, sur certains linéaires, de protection des berges sur les cours d'eau. Ce facteur induit des pertes de terres agricoles, un réchauffement de l'eau et des apports de matière organique qui ont tendance à colmater les cours d'eau en aval (phénomène très négatif pour certaines espèces comme l'écrevisse à pattes blanches, le chabot, la lamproie de Planer). Ensuite est abordée la problématique des ouvrages et du piétinement du cours d'eau (lorsque les bêtes n'ont pas d'abreuvoir aménagé) et leurs conséquences négatives, pour la qualité de l'eau comme pour la consommation des animaux et de la population. M^elle^ Deville explique qu'une étude a été menée par la CATER (Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières de Basse-Normandie) comparant l'état de deux cours d'eau similaires, l'un sans clôture ni abreuvoir et l'autre avec : les résultats montrent une bien meilleure qualité des eaux au point de vue des contaminations bactériennes lorsque les animaux ne divaguent pas dans les ruisseaux.

Un propriétaire expose son expérience en tant que propriétaire en bordure d'un autre cours d'eau où une DIG (Déclaration d'Intérêt Général) a été prononcée, pour l'entretien du cours d'eau (berges, embâcle, ripisylve, clôture et abreuvoir). En échange de cet entretien par la structure porteuse des travaux (par convention), le propriétaire abandonne son droit de pêche : ce dernier est partagé avec la Société de pêche locale. Cette personne explique que cette démarche ne l'intéresse pas du tout : il veut garder son droit de pêche mais veut bien avoir des conseils pour bien entretenir son cours d'eau. M. Favrel explique que ces DIG sont souvent prononcées car les propriétaires (qui se doivent d'entretenir le cours d'eau sur leur propriété selon la législation en vigueur) n'entretiennent pas le cours d'eau. Des structures collectives prennent alors ces travaux en charge et en contrepartie, le propriétaire partage son droit de pêche.

La réunion continue en abordant la problématique des espèces exotiques envahissantes. Ces dernières créent des perturbations écologiques (berges qui s'effondrent, recul des populations d'espèces protégées, transmission de maladies,…). Les cinq espèces présentes sur le site sont le ragondin, le rat musqué, l'écrevisse américaine, la renouée du Japon et la balsamine de l'Himalaya. La tortue de Floride est une espèce qui vient s'ajouter à cette liste, grâce à un exploitant qui a donné l'information.

M. Favrel, de la DDT Orne, s'interroge sur le statut du robinier faux-acacia. Certains scientifiques considèrent cet arbre, originaire d'Amérique du Nord, comme potentiellement invasif. Cependant, dans le cadre de l'élaboration du DocOb de la « Haute Vallée de l'Orne et affluents », la présentation n'a désigné que 6 espèces créant des perturbations écologiques sur le site : le robinier n'en fait pas partie. *De nombreuses réactions soulignent que c'est une espèce pionnière dont il ne faut pas se passer dans la production*

sylvicole, d'autant plus qu'il participe à la régénération naturelle de certaines zones exploitées. M[elle] Deville répond qu'il n'est pas du tout question de le mettre sur une liste d'espèces à éradiquer.

Les orientations de gestion

Les orientations de gestion sont ensuite déclinées selon chaque espèce et habitat ou groupe d'habitat. Les Orientations de Gestion doivent englober tous les enjeux et être conformes aux règlementations et aux autres politiques publiques existantes. Elles servent de cadre aux futures mesures sur le site (contrats et charte Natura 2000).

Espèces	Enjeu patrimonial	Enjeux de conservation	Orientations
La Loutre	Très fort (Seule population de Normandie)	Maintien et restauration de corridors écologiques Gestion des ressources alimentaires Maintenir des zones de tranquillité	**2- Garantir des corridors écologiques fonctionnels** **8- Trouver un équilibre entre pratiques de loisirs et maintien des habitats**
L'escargot *Vertigo moulinsiana*	Très fort (Seule population du Nord-ouest de la France)	Maintien et restauration de cariçaies	**7- Maintenir et préserver les zones humides**
La mulette épaisse	Très fort (seul site de Basse-Normandie)	Maintien d'une bonne qualité de l'eau	**1- Limiter l'érosion et le ruissellement** **3- Favoriser une exploitation extensive avec un faible niveau d'intrants** **4- Restaurer la continuité écologique du cours d'eau**
La Cordulie à corps fin	Fort (Limite d'aire de répartition)	Maintien et restauration de corridors écologiques	**2- Garantir des corridors écologiques fonctionnels**
Le Damier de la succise	Fort	Maintien et restauration de prairies humides	**5- Lutter contre la déprise et l'embroussaillement** **3- Favoriser une exploitation extensive avec un faible niveau d'intrants**
L'Agrion de Mercure	Fort	Maintien et restauration de corridors écologiques et de zones humides	**5- Lutter contre la déprise et l'embroussaillement** **7- Maintenir et préserver les zones humides**
L'écrevisse à pattes blanches La lamproie de Planer Le chabot	Très fort Fort Faible	Lutte contre les espèces invasives Maintien et restauration de la continuité écologique Maintien d'une bonne qualité de l'eau	**1- Limiter l'érosion et le ruissellement** **3- Favoriser une exploitation extensive avec un faible niveau d'intrants** **4- Restaurer la continuité écologique du cours d'eau** **9- Contrôler l'évolution des espèces invasives**
Le Triton crêté	Modéré	Maintien et restauration de zones humides	**7- Maintenir et préserver les zones humides**
L'écaille chinée Le lucane cerf-volant	Faible	Maintien et restauration du bocage	**2- Garantir des corridors écologiques fonctionnels** **3- Favoriser une exploitation extensive avec un faible niveau d'intrants**

Habitats	Enjeu patrimonial	Enjeux de conservation	Orientations
Prairie maigre de fauche	Modéré	Maintien de la fauche et du réseau bocager	**3- Favoriser une exploitation extensive avec un faible niveau d'intrants**
Prairie acide à molinie	Faible	Maintien du pâturage, de la fauche et du réseau bocager	**3- Favoriser une exploitation extensive avec un faible niveau d'intrants** **5- Lutter contre la déprise et l'embroussaillement** **7- Maintenir et préserver les zones humides**
Mégaphorbiaie	Faible	Entretien des berges Maintien de zones humides	**1- Limiter l'érosion et le ruissellement** **7- Maintenir et préserver les zones humides**
Habitats forestiers	Modéré à faible	Maintien de la biodiversité forestière **Soutien à la gestion non productive** Maintien et restauration de corridors écologiques	**6- Adapter les modes de gestion et de production sylvicole** **2- Garantir des corridors écologiques fonctionnels**
Habitats landeux Pelouses sur pentes rocheuses	Faible	Maintien et lutte contre la déprise agricole	**5- Lutter contre la déprise et l'embroussaillement** **8- Trouver un équilibre entre pratiques de loisirs et maintien des habitats**
Habitats aquatiques	Faible	Maintien d'une bonne qualité de l'eau	**1- Limiter l'érosion et le ruissellement** **3- Favoriser une exploitation extensive avec un faible niveau d'intrants** **8- Trouver un équilibre entre pratiques de loisirs et maintien des habitats**

Des réactions s'élèvent lorsque M^elle^ Deville expose l'idée d'un soutien à une gestion non-productive car les récentes déclarations nationales font que la production de bois se doit d'être productive pour alimenter toutes les filières. De plus, les propriétaires et exploitants forestiers ne veulent pas que soit dépréciée leur ressource. M^elle^ Deville propose que cette phrase soit remplacée par **« Soutien à la gestion extensive »** ce qui semble convenir à tous puisqu'avec cette formulation, la protection de la biodiversité n'empêche pas la production sylvicole, et réciproquement.

Les 10 orientations de gestion proposées par le CPIE des Collines normandes sont déclinées :

1- Limiter l'érosion et le ruissellement,
2- Garantir des corridors écologiques fonctionnels,
3- Favoriser une exploitation extensive avec un faible niveau d'intrants,
4- Restaurer la continuité écologique du cours d'eau,
5- Lutter contre la déprise et l'embroussaillement,
6- Adapter les modes de gestion et de production sylvicole,
7- Maintenir et préserver les zones humides,
8- Trouver un équilibre entre pratiques de loisirs et maintien des habitats,
9- Contrôler l'évolution des espèces invasives,
10- Accompagner la mise en œuvre du DocOb.

Suite aux diverses interventions, **l'orientation n°1 devient : Garantir la Qualité de l'Eau**, ce qui permet de prendre en compte l'assainissement dans les communes, le salage des routes, la présence de bassin de rétention et leurs débordements possibles, etc.

M. Favrel, après le diaporama, réfléchit sur les enjeux du site qui sont autant dans le périmètre du site qu'à l'extérieur. L'ensemble du bassin hydrographique joue un rôle dans la qualité de l'eau et donc pour la préservation des espèces et des habitats d'intérêt européen. Il souligne l'intérêt d'un site Natura 2000 qui pourrait être encore plus vaste. M^elle^ Deville répond qu'en effet, l'ensemble du bassin versant a une influence sur les cours d'eau mais que le périmètre déjà établi est très grand. De plus, il existe d'autres structures, comme le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Orne amont qui travaille à l'échelle du bassin versant, en complémentarité avec Natura 2000. Travailler

en synergie, tel que cela est mené actuellement, permet de travailler à une plus large échelle que celle unique de Natura 2000.

M. Favrel se demande comment pourrait être touchée la toute petite propriété forestière, en particulier sur les parcelles agricoles. M^elle^ Deville explique que les bois gérés par les exploitants agricoles sont pris en compte par deux moyens :

- il existe des MAEt[1] qui favorisent un entretien extensif des haies,
- il existe des travaux collectifs d'aménagement et de restauration de cours d'eau permettant l'entretien de la ripisylve.

La très petite propriété forestière agricole est concernée par ces outils. Sachant que ce sont deux habitats très importants pour le déplacement et le mélange des espèces (cas des corridors écologiques), il faut, en effet, souligner l'importance des démarches en ce sens.

Le groupe de travail se conclut sur l'intérêt de s'être réunis pour créer des opportunités de travailler ensemble. Les prochaines réunions permettront de concrétiser ce travail avec la construction de contrats Natura 2000 forestiers adaptés au site et à ses acteurs. M^elle^ Deville clôture la réunion en remerciant tous les participants de leur implication.

[1] Mesures Agro-Environnementales territorialisées qui sont les contrats Natura 2000 agricoles.